

Sophie Piron

2009/01/01

⌘ Grammaire ⌘ Histoire de la grammaire

# La grammaire du français au XIX<sup>e</sup> siècle – 2<sup>e</sup> partie

## La grammaire au fil des siècles

Sophie Piron est spécialiste de la grammaire française ; elle est responsable des cours de grammaire du français écrit au Département de linguistique à l'UQAM. Elle signe depuis six numéros cette chronique consacrée aux grammaires françaises à travers les siècles. Cet article est la deuxième partie de quatre portant sur le XIX<sup>e</sup> siècle. Il traite de quelques aspects de ce que l'on appelle la théorie de la première grammaire scolaire.

---

## Introduction

**D**ans notre article précédent, consacré à [la grammaire du XIX<sup>e</sup> siècle](#), nous avons présenté des ouvrages traitant de la norme en matière d'orthographe, de morphologie et de syntaxe. L'intérêt pour la norme occupe une place essentielle dans les grammaires de l'époque, qu'elles soient élémentaires ou d'envergure. Chaque partie du discours fait l'objet de remarques normatives. Les remarques sur le verbe prennent tellement d'ampleur que

l'on voit apparaître les manuels de conjugaison, notamment celui des frères Bescherelle, consacrés aux problèmes de conjugaison, bien évidemment, mais aussi à l'emploi des prépositions requises par certains verbes et aux phénomènes de l'accord du verbe. Le XIX<sup>e</sup> siècle aura également développé la pratique de l'analyse de la langue en contexte scolaire. Dans le présent article, nous verrons quelle architecture d'analyse les grammairiens ont mise sur pied dans la perspective de l'apprentissage de la langue.

Restaut et Lhomond, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ont jeté les bases de la grammaire scolaire. Grâce à la valeur grandissante accordée à l'orthographe et à l'avènement de la scolarisation, notamment avec la loi Guizot (1833), le XIX<sup>e</sup> siècle poursuit cette veine avec force et se définit comme le siècle de la grammaire scolaire par excellence. À cette époque, l'histoire de la grammaire se confond avec l'histoire de la grammaire scolaire. Celle-ci se subdivise en plusieurs phases. La première d'entre elles est la *première grammaire scolaire*. Lorsque nous utiliserons cette appellation, nous ferons référence à la période qui couvre essentiellement la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est de coutume, depuis Chervel (1977), de considérer que la théorie grammaticale scolaire prend véritablement forme au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la parution de la *Nouvelle grammaire française* (1823), de Noël et Chapsal. La théorie subira de nombreuses variations, en particulier à partir de la moitié du siècle. L'effervescence grammaticale donnera lieu à de nombreuses propositions, qui n'entreront pas toutes au panthéon des notions grammaticales propagées par l'Instruction publique.

La grammaire de Noël et Chapsal constitue le socle sur lequel se construira l'édifice de la théorie grammaticale scolaire. L'ouvrage est cautionné par l'Instruction publique et utilisé comme manuel dans les écoles. D'autres ouvrages ont, bien sûr, formé les jeunes élèves, mais celui de Noël et Chapsal constitue la référence entre toutes, la vulgate grammaticale. C'est la raison pour laquelle la *Nouvelle grammaire française* est le parangon de la première phase de la grammaire scolaire et mérite d'être décrite à ce titre. Le succès de cet ouvrage ne se dément pas tout au long du siècle : les rééditions ne se comptent plus et il y aura même des contrefaçons, au point que les auteurs devront avoir recours aux tribunaux et apposer leur signature sur les exemplaires de leur ouvrage pour en garantir l'authenticité.

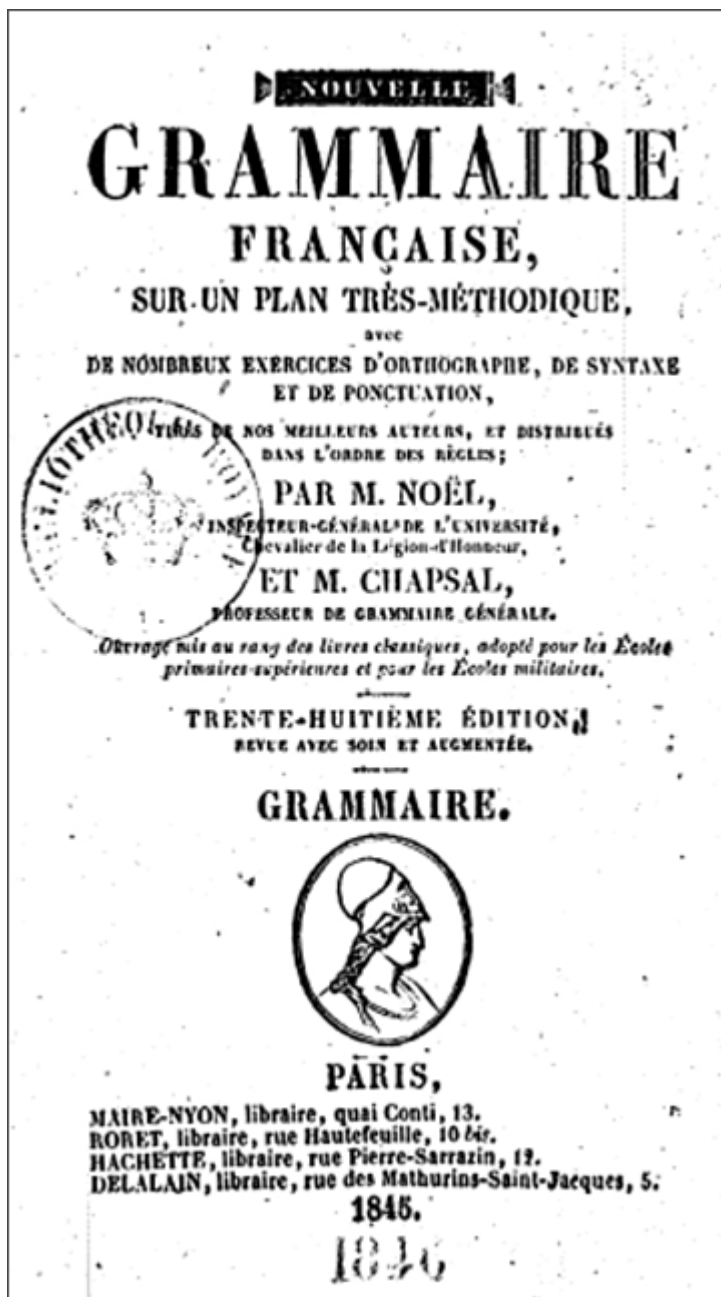


Figure 1

Noël et Chapsal (1823, édition de 1845), *Nouvelle grammaire française*.

Nous nous attachons uniquement ici à la théorie que Noël et Chapsal ont développée dans leurs ouvrages, en particulier dans la *Nouvelle grammaire française* (abrégée NGF dans les références ci-dessous), les *Leçons d'analyse grammaticale* (LAG) et les *Leçons d'analyse logique* (LAL). Nous exposons d'abord le traitement que ces auteurs proposent pour les espèces de mots, ensuite leur vision de la syntaxe, plus particulièrement l'analyse grammaticale.

## Les espèces de mots

La grammaire de Noël et Chapsal, déjà qualifiée à l'époque de nouvelle, est une grammaire élémentaire qui présente brièvement en introduction le système des sons du français et les parties du discours, également appelées *espèces de mots*. Celles-ci, au nombre de 10, sont regroupées en mots variables et invariables. La première partie de l'ouvrage traite de chaque partie du discours en en présentant les aspects morphologiques tels que la formation du féminin et du pluriel pour les noms ou les adjectifs, les exceptions de chaque catégorie. Y sont surtout décrits les classements qui s'opèrent à l'intérieur de chaque catégorie grammaticale.

Le substantif est une partie du discours qui s'appelle également *nom*, puisqu'il sert à *nommer* les choses. Cependant, les auteurs utilisent préférentiellement la dénomination que leur a léguée la tradition et présentent ainsi les deux grands groupes de substantifs : les substantifs communs et les substantifs propres. Parmi les substantifs communs au singulier, les auteurs établissent des distinctions qui seront utiles pour l'accord du verbe. Il existe ainsi des substantifs collectifs (*troupe, peuple, quantité, etc.*), qui peuvent être employés tantôt de manière générale (par exemple, *la foule des hommes*), tantôt de manière partitive (par exemple, *une foule de pauvres*). Un collectif général présente la collection en entier tandis qu'un collectif partitif la présente en partie, de manière partielle. Les retombées de cette distinction apparaîtront dans l'accord du verbe, abordé dans la partie de l'ouvrage consacrée à la syntaxe.

En ce qui concerne la deuxième partie du discours, l'article, Noël et Chapsal reproduisent le classement très restrictif que Lhomond avait adopté en 1780 dans sa grammaire, considérée comme une des premières grammaires scolaires françaises. Il n'existe ainsi qu'un seul article, qui varie selon le genre et le nombre : *le, la, les*. Les autres déterminants, au sens que nous leur attribuons actuellement (*mon, ma, mes ; ce, cette, ces ; etc.*), sont encore rangés à l'époque parmi les adjectifs. La nouvelle grammaire scolaire du XIX<sup>e</sup> siècle reprend une fois de plus le classement traditionnel pour cette espèce de mot qui permet d'exprimer les qualités du substantif. L'adjectif se divise ainsi en deux sous-classes. D'une part, les adjectifs qualificatifs expriment véritablement la qualité du substantif (« bon, beau, grand, sage, etc. » NGF, 1823, p. 19). D'autre part, les adjectifs déterminatifs « détermine[nt] la signification » (NGF, 1823, p. 23) du substantif qu'ils accompagnent, ils apportent une précision par rapport à l'emploi de l'article (*figure 2*). La détermination est envisagée sous l'angle de la

sémantique, par exemple celle de la possession ou de la monstration. L'équivalence entre un adjectif démonstratif et une relative s'établit donc en termes sémantiques : « ce livre » est équivalent à la formulation « le livre dont vous parlez » (NGF, p. 23).

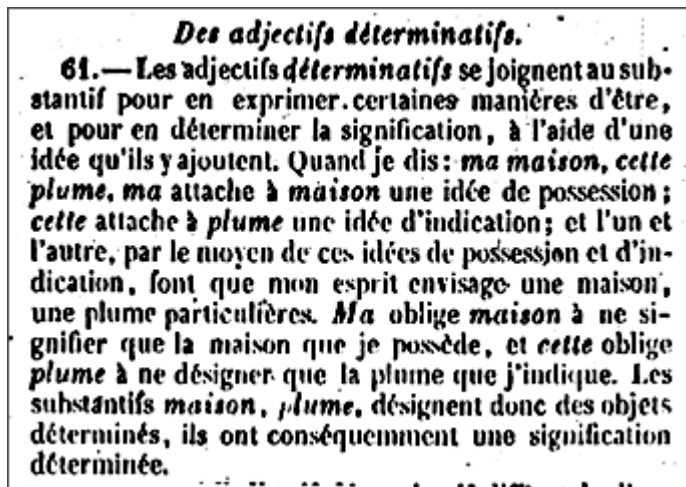


Figure 2

Noël et Chapsal (1823), *Nouvelle grammaire française*, p. 23.

Il existe en tout quatre sortes d'adjectifs déterminatifs : les numéraux (qui déterminent le nombre ou l'ordre selon qu'ils sont cardinaux ou ordinaux), les démonstratifs (qui fournissent l'idée d'indication), les possessifs (qui indiquent l'idée de possession) et les indéfinis (qui apportent « pour la plupart, une idée de généralité » NGF, p. 25).

Soulignons que les auteurs rangent *un* et *une* parmi les adjectifs déterminatifs numéraux cardinaux. Le pluriel *des* appartient, quant à lui, aux indéfinis.

Les espèces de mots que sont les pronoms, les adverbes, les prépositions, les conjonctions et les interjections ressemblent fortement à nos classements modernes, bien que certaines différences apparaissent soit dans la précision linguistique des définitions, soit dans la liste de mots appartenant à chacune de ces classes. L'intérêt réside plutôt dans le traitement réservé à la catégorie du verbe et à celle du participe. Ces particularités transparaissent notamment dans l'analyse grammaticale et dans l'analyse logique, que nous exposerons plus loin.

Le lecteur moderne est étonné d'encore trouver le participe au rang de partie du discours. Ce statut repose sur la tradition, qui considère que ce genre de mot mélange deux natures. En effet, le participe est à la fois un verbe (« il en a la signification et le

complément » NGF, p. 75) et un adjectif (« il qualifie le mot auquel il se rapporte » NGF, p. 76). Cependant, le statut de partie du discours s'explique surtout par la filiation forte qui s'établit entre la théorie de la première grammaire scolaire et celle de Port-Royal (voir à ce sujet *l'article consacré au XVII<sup>e</sup> siècle*). De fait, Noël et Chapsal systématiseront l'analyse logique, qui accorde une place fondamentale au participe, comme nous le verrons ultérieurement.

## La syntaxe

Après avoir exposé ce qui a trait aux différentes parties du discours, la théorie de la première grammaire scolaire, que l'on appelle également *grammaire chapsalienne*, traite de la syntaxe. Ce domaine se définit comme l'étude de la construction des mots au sein de la proposition. Qu'est-ce qu'une proposition, à l'époque ? Il s'agit de l'ensemble des mots s'agencant autour d'un verbe conjugué à un mode personnel. Chaque verbe conjugué donne donc lieu à une proposition, qui est constituée d'une suite de mots.

La *Nouvelle grammaire française* reprend l'analyse que Beauzée avait avancée au siècle précédent (voir à ce sujet *l'article consacré au XVIII<sup>e</sup> siècle*) et pose qu'il existe deux façons de considérer une proposition. Le point de vue grammatical décompose la proposition en autant de parties qu'il y a de mots, tandis que le point de vue logique ne la décompose qu'en trois parties (sujet, verbe et attribut) et fait intervenir les notions logiques de jugement, d'affirmation et de qualité.

La syntaxe chapsalienne repose sur ces deux piliers que sont l'analyse grammaticale et l'analyse logique. Noël et Chapsal ont fait de ces deux types d'analyse des piliers forts de leur théorie et ont, par la même occasion, renouvelé l'exercice de français tant dans son contenu que dans sa systémativité. Ils proposent ainsi en accompagnement de leur ouvrage théorique, la *Nouvelle grammaire française*, deux ouvrages applicatifs : *Leçons d'analyse grammaticale* (1827) et *Leçons d'analyse logique* (1827).

## L'analyse grammaticale

L'analyse grammaticale consiste à donner la nature et la fonction de chaque mot composant une proposition (figure 4). Elle renferme donc deux phases.

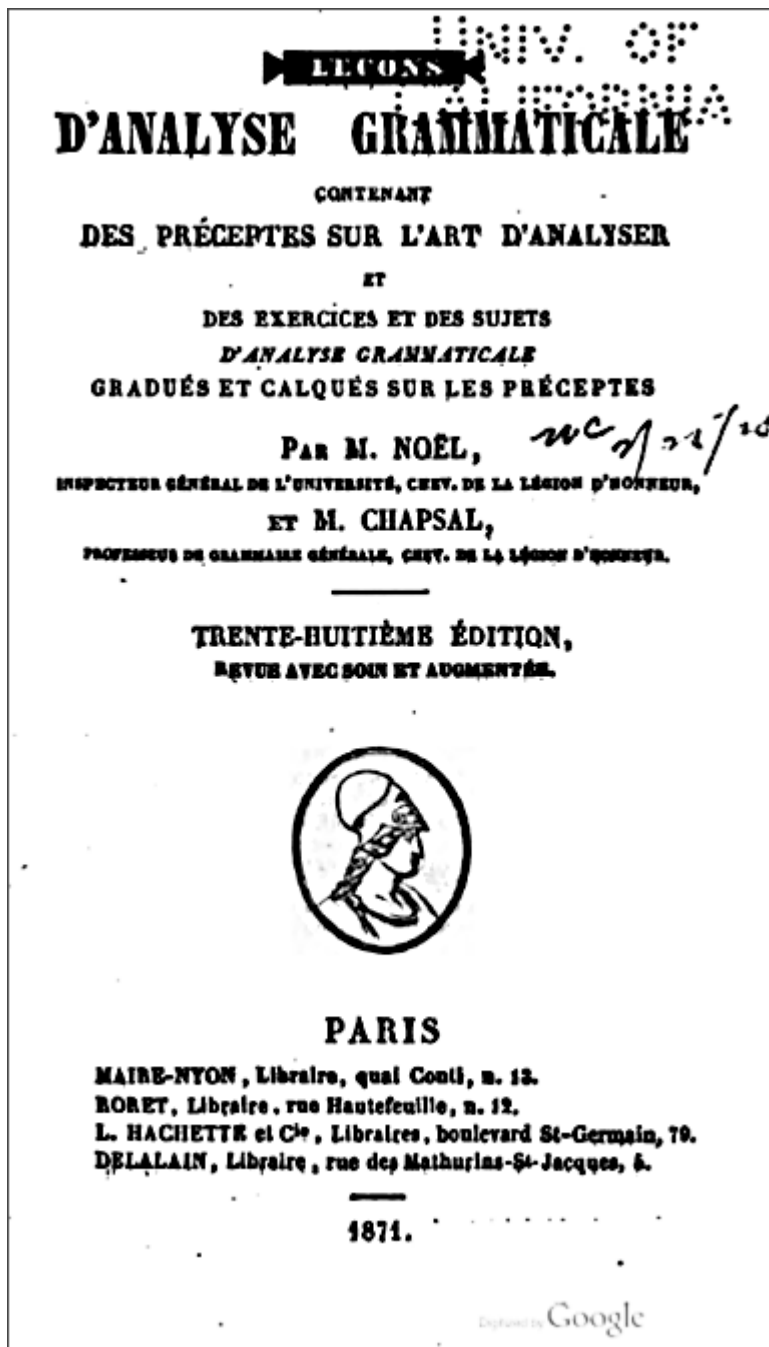


Figure 3

Noël et Chapsal (1827, édition de 1871), *Leçons d'analyse grammaticale*.

2. Dire la nature et la fonction de chacun des mots qui entrent dans une proposition, c'est analyser grammaticalement cette proposition.

3. Ainsi l'analyse grammaticale n'est autre chose qu'une décomposition du discours dont l'objet est de faire connaître les éléments qui le composent, et le rôle qu'ils y jouent.

## Figure 4

Noël et Chapsal (1827), *Leçons d'analyse grammaticale*, p. 1.

### La nature

La première phase de l'analyse grammaticale porte sur la nature du mot et revient à identifier la partie du discours à laquelle le mot appartient : un article, un substantif, un adjectif, etc. La nature doit ensuite être précisée par l'espèce, terme ambigu puisqu'il n'est pas à entendre ici comme *partie du discours*, mais plutôt comme précision d'une partie du discours. En effet, dans cet exercice, indiquer l'espèce revient à identifier la sous-classe à laquelle appartient, par exemple, un substantif (commun ou propre), un adjectif (qualificatif ou déterminatif possessif, démonstratif, etc.) ou un pronom (possessif, démonstratif, relatif, etc.). La nature et l'espèce doivent finalement être accompagnées des informations sur les accidents du mot analysé. Le terme *accidents*, qui remonte aux débuts de la grammaire française (*voir à ce sujet l'article consacré au XVI<sup>e</sup> siècle*), renvoie aux indications d'ordre morphologique que sont le genre, le nombre, le mode, le temps, la personne et la conjugaison.

La figure 5 présente quelques exemples d'analyse grammaticale ne portant que sur la nature des mots. La nature des verbes présente une particularité que nous expliquerons plus loin, puisqu'elle dépend en partie de la fonction du mot accompagnant le verbe (*voir le classement des verbes*).



- *Dieu est juste.* (LAG, p. 33)  
*Dieu* : substantif propre masculin singulier.  
*Est* : verbe substantif au présent de l'indicatif, 3<sup>e</sup> personne du singulier, 4<sup>e</sup> conjugaison.  
*Juste* : adjectif qualificatif.
- *L'heure de travailler est arrivée, celle de jouer viendra bientôt.* (LAG, p. 39)  
*La* : article féminin singulier.  
*Heure* : substantif commun féminin singulier.  
*De* : préposition.  
*Travailler* : verbe neutre au présent de l'infinitif, 1<sup>re</sup> conjugaison.  
*Est arrivée* : verbe neutre au passé indéfini, 3<sup>e</sup> personne du singulier, 1<sup>re</sup> conjugaison.  
*Celle* : pronom démonstratif, 3<sup>e</sup> personne féminin singulier.  
*De* : préposition.  
*Jouer* : verbe actif pris neutralement au présent de l'infinitif, 1<sup>re</sup> conjugaison.  
*Viendra* : verbe neutre au futur simple, 3<sup>e</sup> personne du singulier, 2<sup>e</sup> conjugaison.  
*Bientôt* : adverbe.
- *La modestie ajoute au mérite.* (LAG, p. 57)  
*La* : article féminin singulier.  
*Modestie* : substantif commun féminin singulier.  
*Ajoute* : verbe actif pris neutralement au présent de l'indicatif, 3<sup>e</sup> personne du singulier, 1<sup>re</sup> conjugaison.  
*Au* : article contracté : à, préposition ; *le*, article masculin singulier.  
*Mérite* : substantif masculin singulier.

## Figure 5

La nature dans l'exercice d'analyse grammaticale.

## La fonction

La seconde phase de l'analyse grammaticale porte sur la fonction du mot : « On entend par fonction d'un mot dans le discours le rôle qu'il y joue, l'office qu'il y remplit à l'égard des autres mots. » (LAG, p. 3).

Avant d'aborder les fonctions les plus connues et les plus centrales, voyons brièvement les quelques autres fonctions que propose la première grammaire scolaire. Cette théorie formule en effet un type de fonction adapté à chaque partie du discours ou à plusieurs d'entre elles à la fois. Ainsi, même l'article possède une fonction qui lui revient spécifiquement. Sa fonction « est d'annoncer que le substantif qu'il accompagne est pris dans un sens déterminé [...] » (LAG, p. 12). Il revient aux adjectifs déterminatifs, très proches de l'article, une fonction de précision par rapport à celui-ci. En effet, ils « déterminent la signification [du substantif auquel ils sont joints]

en y ajoutant une idée secondaire » (LAG, p. 12). Ces précisions secondaires concernent, par exemple, le nombre ou la possession.

Les prépositions et les conjonctions forment les deux espèces de mots servant de liens syntaxiques. « La fonction de la préposition est de marquer le rapport qu'il y a entre deux mots : *table de marbre, fidèle à la gloire, travailler avec courage.* » (LAG, p. 13). Puisque cette fonction est automatique, les auteurs jugent qu'il n'est pas indispensable de l'indiquer au moment de l'exercice. Il en va de même pour la conjonction, qui unit des « membres de phrase : *Virgile composa l'Énéide, lorsque Auguste régnait.* » (LAG, p. 14).

Finalement, l'interjection reçoit, elle aussi, une fonction, mais celle-ci est pragmatique plutôt que syntaxique, puisqu'elle « marqu[e] les mouvements subits de l'âme : Ah ! *qu'il est doux d'avoir des amis !* » (LAG, p. 14).

D'autres fonctions sont également présentées : ainsi, l'apostrophe pour les substantifs (*Paissez, moutons, paissez sans règle et sans science*, LAG, p. 11), la fonction de qualification remplie notamment par les adjectifs (*un homme vertueux*, LAG, p. 12) et enfin la fonction d'affirmation attribuée au verbe ; cette fonction relève d'ailleurs plutôt de l'analyse logique (*voir ci-dessous*).

Examinons maintenant le traitement des fonctions centrales que sont le sujet, l'attribut, le complément direct et le complément indirect.

### Sujet, sujet apparent et sujet réel

La fonction de sujet peut être remplie par un substantif ou un pronom qui « fait l'action marquée par le verbe » (LAG, p. 4). Plus mécaniquement et sans faire référence à la notion sémantique d'action, les questions *qui est-ce qui* et *qu'est-ce qui* servent à repérer cette fonction. Ainsi, dans *Dieu est juste* (LAG, p. 33), *Dieu* est le sujet de *est*. On voit apparaître dans la *Nouvelle grammaire française* et dans les *Leçons d'analyse grammaticale*, les fonctions de sujet apparent et de sujet réel. Ces notions (d'ailleurs empruntées à d'autres grammairiens) sont utilisées dans l'acception qu'elles conserveront longtemps. Il s'agit encore une fois d'une définition sémantique de relations grammaticales. Ainsi, dans une phrase comme *Il me faut un livre*, « le pronom *il*

, mot vague qui signifie *ceci*, n'est pas le véritable sujet ; il l'annonce, il est le sujet apparent ; mais le sujet réel vient après le verbe [...] » (LAG, p. 30).

### Attribut

Cette fonction est présentée, elle aussi, sous un angle sémantique. En effet, elle permet d'« exprime[r] la manière d'être du sujet » (LAG, p. 10). Seul le verbe *être* apparaît dans les exemples permettant d'avoir un attribut.

### Compléments direct et indirect

Il existe deux types de compléments, le complément direct et le complément indirect. Il est utile de rappeler ici, d'une part, que ces appellations sont issues de la tradition grammaticale (qui utilisait les termes de *régimes direct et indirect*) et, d'autre part, qu'elles avaient déjà été employées au début du XIX<sup>e</sup> siècle par un grammairien très connu, Girault-Duvivier (*Grammaire des grammaires*, 1811). Elles seront cautionnées par le succès scolaire que connaîtra la théorie chapsalienne.

Ces deux compléments « complètent l'idée commencée par un autre mot » (LAG, p. 4). Il est clair que même le plan d'analyse grammaticale est fondé sur une perception sémantique des rapports entre les mots, puisque les auteurs font explicitement référence à la notion d'idée.

Un mot qui occupe la fonction de complément direct se repère au moyen de la question, déjà traditionnelle au XIX<sup>e</sup> siècle, *qui ?* ou *quoi ?* Ce complément est directement lié au mot qui le précède, sans aucune préposition. À la différence du complément direct, le complément indirect introduit un complément au moyen d'une préposition quelconque (*à, de, par, pour, etc.*). Les questions traditionnelles servent à le repérer facilement : *à qui ? de qui ?* etc. La grande différence que perçoit immédiatement un lecteur moderne réside dans le fait que le complément indirect de la théorie chapsalienne peut se raccrocher à n'importe quel mot pouvant être suivi d'une préposition. Il est ainsi possible de trouver un complément indirect d'un substantif (*la maison de votre père*), d'un pronom (*celle de votre frère*), d'un adjectif (*digne de louanges*), d'un adverbe (*beaucoup d'esprit*) et, bien sûr, d'un verbe (*parler à quelqu'un*), et même *travailler pour la gloire*).

## Classement des verbes

La classe du verbe est une information que doit présenter l'analyse grammaticale, puisqu'il s'agit d'une caractérisation de la nature du mot. Dans la figure 5, l'analyse précisait si le verbe était actif, neutre, etc. Nous sommes maintenant en mesure de comprendre à quoi correspondent ces termes.

Depuis longtemps, les grammairiens classent les verbes en fonction de la complémentation qu'ils acceptent. Le lecteur moderne ne se sent déconcerté ni devant une telle pratique ni devant la plupart des appellations de l'époque, puisqu'il les connaît pour la plupart : verbe transitif (ou actif), verbe passif, verbe intransitif (ou neutre), verbe pronominal et verbe impersonnel (ou unipersonnel). Toutefois, des différences apparaissent rapidement.

Première différence, ces classes valent pour l'ensemble des verbes, hormis *être*, qui est le verbe par excellence, ne rentrant dans aucune de ces catégories. Celui-ci est simplement catégorisé comme étant le verbe substantif. Tous les autres verbes sont dits *adjectifs* et se rangent sous les cinq classes citées plus haut.

Deuxième différence, les définitions des verbes transitifs et des verbes neutres ne correspondent pas encore exactement au classement moderne. En effet, la classe des verbes transitifs, également appelés verbes actifs, ne vaut que si le verbe est employé avec un complément direct. Par exemple, *J'aime mon père ; Édouard écrit une lettre ; Nous les estimons* (NGF, p. 30). La classe des verbes intransitifs, qui sont également appelés *verbes neutres*, rassemble tous les verbes présentant, assez largement, une action faite par le sujet, mais sans la présence d'un complément direct. Sont alors intransitifs à l'époque : *Je vais en Italie, Je travaille avec courage* (NGF, p. 31) ou *succéder, bondir, paraître, tomber, mourir, naître* avec les compléments qu'ils peuvent prendre (NGF, p. 68-69).

Il est possible de considérer qu'un verbe relève généralement d'une classe, mais est utilisé dans une construction moins courante. Ainsi, *jouer* ou *ajouter* (figure 5), sans leur complément direct attendu, sont considérés comme des verbes actifs utilisés de manière neutre.

# Conclusion

Au-delà des éléments sur lesquels s'est attardé cet article, il faut souligner l'intérêt que les ouvrages de Noël et Chapsal portent à l'orthographe et à la norme, intérêt qui transparaît d'ailleurs dans l'ensemble de la réflexion grammaticale. En effet, l'entreprise s'articule autour de la maîtrise de l'orthographe lexicale (consonnes doubles, accents, tréma, etc.) et grammaticale (phénomènes d'accord), mais aussi autour de la norme écrite et même orale (choix de la bonne construction verbale, de l'auxiliaire, bonne prononciation en fonction de l'orthographe du mot, etc.). Dans cette optique, l'ouvrage comporte un chapitre consacré à la prononciation et se clôt sur une liste de locutions vicieuses à éviter.

Nous venons d'exposer certains des aspects les plus intéressants de la grammaire de Noël et Chapsal pour l'histoire de la théorie grammaticale. La grammaire repose sur les deux piliers que sont l'analyse grammaticale et l'analyse logique. Nous n'avons abordé dans ce texte que la première analyse. La seconde fera l'objet du prochain article. Nous avons vu que l'analyse grammaticale est un exercice d'analyse systématique de chaque mot dans une phrase : il s'agit d'en donner la nature et la fonction. La connaissance des parties du discours et des sous-classes qui les composent permet d'identifier la nature des mots. Quant à la fonction du mot, elle dépend en partie de sa nature, en partie de l'analyse posée. Par exemple, un article ne peut remplir qu'une seule fonction possible tandis qu'un substantif pourra occuper, selon les cas, diverses fonctions. La panoplie des fonctions est plus large qu'auparavant pour une grammaire de type scolaire. On voit ainsi apparaître les fonctions de sujet réel et de sujet apparent. Le complément indirect reçoit une définition très large dans cette théorie, puisque tout complément introduit par une préposition est qualifié de complément indirect. On a ainsi des compléments indirects du substantif et de l'adjectif au même titre que des compléments indirects du verbe.

Nous verrons dans le prochain article en quoi consiste le second pilier de la théorie chapsalienne, c'est-à-dire l'analyse logique. Nous y observerons que la fonction d'attribut y joue un rôle essentiel, que le participe y tient une place primordiale et que le complément circonstanciel apparaît à ce niveau d'analyse.



## RÉFÉRENCES

CHERVEL (1977). *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Payot.

NOËL ET CHAPSAL (1823). *Nouvelle grammaire française*.

NOËL ET CHAPSAL (1827). *Leçons d'analyse grammaticale*.

NOËL ET CHAPSAL (1827). *Leçons d'analyse logique*.



Sophie Piron

Professeure à l'UQAM